

DELIBERATION 2025-002-B
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH

Séance du 08/04/2025
Convocation du 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Emilie MARTY-BELUET, Alain MILHAU, Christian MIQUEL, Virginie MIR

Conseillers absents excusés : Gaëlle NONO

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2024 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes du service de la commune,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à 8 voix pour et 2 abstentions (Mme Mir et Monsieur BOURROUNET) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Percepteur comptable de la commune et affichée aux endroits habituels.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Olivier GUERRA, Maire

